

CATÉGORIE C - AAP1

8^{ÈME} ÉCHELON

ENFIN ACCESSIBLE

DE MANIÈRE LINÉAIRE

Le [décret](#) annoncé fin juin est enfin paru.

A compter du 7 juillet dernier, le dernier échelon de l'échelle 6 (**Agent Administratif Principal 1^{ère} classe**) est accessible à l'ancienneté, après une durée moyenne et une durée minimale du temps passé dans le 7^{ème} échelon respectivement fixées à quatre et trois ans.

Ce texte met fin à la distinction entre les fonctionnaires relevant de la filière technique et ceux appartenant aux autres corps de la catégorie C, ces derniers devant passer par un tableau d'avancement au choix pour accéder au 8^{ème} échelon (anciennement échelon spécial).

Le gouvernement a enfin répondu positivement à une légitime revendication de l'ensemble des organisations syndicales. FO a combattu, dès son instauration, ce contingentement qui mettait en cause le statut et la carrière linéaire permettant à tout agent d'atteindre le dernier échelon de son grade.

8^{ème}
ECHELON
C'EST PAS
TROP TÔT!

GRILLE DE LA CATEGORIE C (MAJ au 7 Juillet 2013)

ECHELLE 6						AAP1
Ech	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée	Durée cumulée recrutement concours

8	499	430	20	14		30
7	479	416	30	22	4	26
6	449	394	25	17	4	22
5	424	377	28	17	3	19
4	396	360	19	13	3	16
3	377	347	15	11	3	13
2	362	336	15	11	2	11
1	347	325			2	

ECHELLE 5						AAP2
Ech	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée Moy.	Durée cumulée recrutement concours

ECHELLE 4						AA1
Ech	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée Moy.	Durée cumulée 3 et 4

ECHELLE 3						AA2
Ech	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée Moy.	Durée